

La relativité de la notion de proximité est communément admise. Cette assertion minimale doit être complétée. Il faut en effet parler de relativités car la proximité, fondamentalement duale, recouvre à la fois une acception spatiale, matérielle, assimilable à la notion de distance dont elle constitue une qualification subjective et une autre sociale, variable et segmentée, déconnectée de la première.

Les préoccupations concernant la proximité en géographie sociale, si elles se réfèrent bien à cette dualité, l'envisagent plutôt sous l'angle des relations sociales dans le champ intra-sociétal. Or, s'il est question de s'interroger ici sur le rapport entre proximité du premier et du second type, notre réflexion s'applique en fonction d'une problématique de recherche¹ à des sociétés postulées doublement distinctes à l'échelon local (insulaires/continentales et séparées par une frontière politique) en posant la question de la confusion entre les deux acceptions. D'autres axes de réflexion, comme celui portant sur la proximité dans l'espace insulaire, auraient constitué une perspective probablement plus proche des préoccupations formulées en géographie sociale.

PROXIMITÉ, ÉCHELLES ET RELATION SUJET/OBJET

La définition de R. Brunet selon laquelle la proximité c'est "le fait d'être proche mais distinct et séparé dans l'espace"² pose problème. En effet, le jeu des échelles spatiales et temporelles remet en cause la notion elle-même. Si l'on considère deux éléments distincts, chacun peut, selon ses propres critères et positions, les estimer proches l'un de l'autre. Mais si l'on inclut ces deux éléments dans un ensemble de niveau supérieur, ils feront partie de la même entité et la proximité devient un attribut caduc : on n'est pas proche d'un ensemble dont on constitue l'un des éléments. Deux individus, deux quartiers d'une même ville, deux villes ou deux entités régionales d'un même pays sont, selon la focale utilisée, soit confondus soit disjoints. En outre, à la relativité de l'échelle spatiale

s'ajoute la relativité de l'échelle historique. Ainsi, avant 1204, les îles anglo-normandes ne pouvaient pas être proches de la Normandie puisqu'elles en faisaient partie.

La distinction des objets et le qualificatif de "proche" que l'on est susceptible de leur attribuer dépendent de la position du sujet. On peut ainsi estimer qu'à l'échelon planétaire, Terre-Neuve est proche des finistères européens, ce qui n'aurait pas manqué de surprendre les marins bretons et normands des siècles précédents, obligés de se battre pendant des semaines à la fin de l'hiver face aux vents dominants de l'Atlantique Nord pour rejoindre leurs lieux de pêche. Cette tendance à jouer la proximité à petite échelle est alimentée par la contraction de l'espace-temps, découlant du raccourcissement des délais de transport, qui permet de qualifier de proches des espaces de plus en plus éloignés.

Ce processus d'écrasement de la distance tend vers la négation si l'on se réfère à la révolution technologique des dernières années qui abolit les délais de transmission d'informations et de communication tout en acceptant la croissance quasiment infinie de leur volume. La possibilité de communiquer à l'échelon planétaire à un coût faible, la transmission instantanée de fichiers, l'accès depuis son domicile à des milliers de sites de bibliothèques universitaires dans le monde entier sont, parmi d'autres, autant de phénomènes qui remettent en cause ainsi que le présentait Abraham Moles en 1992 la loi proxémique qu'il énonçait en estimant que "ce qui est près (...) est plus important et donc psychologiquement plus grand que ce qui est loin"³. En ajoutant que la réalité de ce bouleversement de la perception de la proximité par l'individu n'interviendrait qu'aux conditions que "ce type de situation soit fréquent, quantitativement important, spontané, voire routinier" et que "ceci implique que l'action (...) représente pour lui un coût marginal, un coût d'effort petit par rapport à ses propres ressources", Moles évoquait des phénomènes largement en œuvre aujourd'hui.

L'aspect relatif de la proximité spatiale étant établi, il convient d'aborder l'autre acception. Qualifier quelque chose de proche n'évoque pas nécessairement une proximité physique. Nous sommes plutôt ici dans les domaines

1- *Discontinuités et systèmes spatiaux : la combinaison île-frontière à travers les exemples des îles anglo-normandes, de Saint-Pierre et Miquelon et de Trinidad*. (C. Fleury, thèse en cours).

2- BRUNET (R.) et alii, *Les Mots de la Géographie*, Ed. Reclus, La Doc. Française, Montpellier, 1992, 470 p.

3- MOLES (A.) "Vers une psycho-géographie", in BAILLY (A), FERRAS (R.), PUMAIN (D.) (Sous la direction de), *Encyclopédie de Géographie*, Ed. Economica, Paris, 1995, pp. 159-187.

affectif ou idéologique. On peut tout autant considérer que, sous certains aspects, et pas seulement linguistiques, les États-Unis et l'Australie sont des pays proches. Il y a dans la notion de proximité un télescopage entre composantes physique et culturelle, spatiale et sociale. Se poser la question de la proximité des îles anglo-normandes par rapport au continent, ce n'est pas se demander si elles en sont proches physiquement, c'est incontestable à n'importe quel échelon puisqu'elles sont à portée de vue du littoral du Cotentin, mais bien s'interroger sur l'éventuelle confusion des proximités spatiale et sociale ou plus exactement en l'occurrence sociale.

À n'importe quel niveau, de l'individu au pays, une approche globale est donc inappropriée. À partir d'un exemple tiré d'une recherche en cours, il est possible de développer d'autres approches de la relativité de la proximité qui prennent en compte sa segmentation selon deux axes, en diachronie puis en synchronie.

UNE LECTURE DIACHRONIQUE DE LA PROXIMITÉ ENTRE LES ÎLES ANGLONORMANDES ET LE CONTINENT

Les découpages, qu'ils soient historiques ou géographiques, constituent des opérations sujettes à caution et doivent être employés avec circonspection. Cependant, ils sont parfois déterminés les uns et les autres par des discontinuités avérées. Ainsi, une évocation historique de la proximité entre les îles anglo-normandes et le continent peut être scandée par quelques dates charnières :

- 1204 et la partition du duché de Normandie entre ses composantes insulaire et continentale inaugurent la proximité *stricto sensu* ;
- la défaite napoléonienne de 1815 marque la fin définitive des conflits armés de voisinage ;
- À la fin de la Seconde Guerre mondiale en 1945, les îles entament une évolution démographique majeure.

Dans les trois périodes ainsi circonscrites on ne saurait affirmer que la contraction de l'espace-temps joue un rôle capital. En effet, le temps gagné par les navires contemporains ne constitue pas, sur des distances aussi courtes, un élément capital de structuration des relations.

Les îles anglo-normandes ont représenté, depuis l'abandon aux circonstances mal définies (oubli ?) de la Couronne de France à la prétention à leur souveraineté, un bastion

avancé de l'Angleterre à quelques milles des côtes de la puissance voisine avec laquelle elle a entretenu jusqu'à la déroute napoléonienne de 1815 des relations la plupart du temps conflictuelles. Dans le golfe normand-breton, les épisodes de guerre, bombardements, incursions anglaises, tentatives d'invasion françaises, batailles navales, ponctuent une période courant sur plusieurs siècles. L'hostilité qui caractérise cette proximité géopolitique rugueuse n'est pas monolithique : les îles anglo-normandes font partie du diocèse de Coutances et d'Avranches jusqu'en 1499, la quasi-totalité de la population a des origines normandes. Mais la situation géographique des îles à proximité de la France permet leur instrumentalisation par l'Angleterre, puissance dont le principal axe stratégique repose sur la suprématie maritime. Sa domination sur les mers lui permet d'une part de contrôler l'accès aux mers fermées (Gibraltar) et d'autre part de s'installer aux endroits les mieux adaptés au contrôle des routes maritimes stratégiques, notamment celle de l'Inde. Si la présence anglaise dans le golfe normand-breton ne répond à aucun de ces objectifs, elle procède du même savoir-faire en la matière de la "thalassocratie" britannique, comme le disait M. Demangeon en 1924.

L'année 1815 est capitale dans l'histoire des relations franco-anglaises. Si l'on excepte quelques épisodes de toute façon hors du cadre frontalier franco-anglais, elle marque l'extinction des conflits armés entre les deux puissances. Cette évolution a bien entendu joué sur les relations entre voisins continentaux et insulaires dans le golfe. D'explicitement conflictuel, le voisinage s'oriente vers un jeu moins tumultueux. Les échanges commerciaux constituent le vecteur du développement relationnel de proximité. Les arrière-pensées et l'hostilité ne sont pas gommées dans les esprits du jour au lendemain mais elles ne sont plus exacerbées par les stratégies exogènes guerrières. Les conflits se circonscrivent au domaine halieutique. Ainsi, les insulaires profitent de la faiblesse diplomatique de la France du début de la Restauration pour venir impunément draguer les huîtres à quelques centaines de mètres des côtes, à la grande fureur des Granvillais, impuissants devant les provocations de "l'impudent voisin", selon l'expression toute en retenue d'un historien local. Une intensification des escarmouches conduit une vingtaine d'années plus tard les riverains à réglementer la pêche par les accords de la Baie de Granville (1838-1839), dont l'efficacité s'est avérée patente puisqu'ils étaient encore en partie opérants en 2000.

Les relations de voisinage, le jeu naturel de la proximité se reconnaissent également dans l'établissement de relations économiques suivies. Des habitudes de déplacements commerciaux réguliers se font jour, attestées par des articles de jour-

naux comme celui dressant le portrait pittoresque d'une de ces Granvillaises hautes en couleur, selon les canons insulaires, venant chaque semaine vendre leurs produits au marché de Saint-Hélier vers 1850⁴. L'activité des ports riverains du golfe (St-Malo, Granville, mais aussi les mouillages de la côte ouest du Cotentin), est alors largement alimentée par ce voisinage. Ces liens bien établis ont évolué de façon péjorative, notamment nous le verrons plus loin, en ce qui concerne la Normandie.

L'après-guerre : une proximité décroissante

S'il est des "proximités croissantes"⁵, il en est également de décroissantes au sein même d'un espace maritime globalement sujet au rapprochement des rives qu'il baigne. Après le traumatisme de l'occupation allemande, exacerbé par l'insularité et l'impossibilité de s'en abstraire, Jersey et Guernesey entament une évolution démographique majeure largement imputable à l'orientation des îles vers une économie précocement et fortement tertiaisée. Cette évolution se fait à deux niveaux qui chacun conduisent au recul relatif de la présence française.

D'une part, l'agriculture, secteur désormais en déclin, puis l'hôtellerie et la restauration, ont drainé au début des années soixante vers les îles anglo-normandes une main d'œuvre considérée comme bon marché originare de l'île portugaise de Madère. Ainsi à Jersey en 1996, il y avait cinq fois plus de résidents jersiais nés au Portugal (4 580) qu'en France (914). Un siècle plus tôt, les Français d'origine représentaient 10,22 % de la population contre 1,08 % aujourd'hui. Les lusophones atteindraient, ce sont des supputations insulaires en attendant le recensement de 2001, le nombre de 10 000 (sur environ 85 000 habitants) sur l'île. Depuis l'entrée du Portugal dans la CEE en 1986 et la hausse du niveau de vie qui en a résulté, la tendance est au tarissement de cette source de main d'œuvre. D'autres possibilités sont actuellement explorées et font l'objet d'un début d'exploitation. Elles concernent surtout les pays de l'Est et notamment la Pologne pour Jersey et la Lettonie pour Guernesey.

D'autre part, à l'autre extrémité de l'échelle sociale, le secteur financier attire sur les îles des compétences très majoritairement issues du Royaume Uni. Les volumes traités (plus de 1 600 milliards de Francs de dépôts dans les quelque 120 banques présentes), le haut niveau et la diversité des services financiers proposés, l'inclusion de Jersey et Guernesey dans la

sphère financière internationale sont autant d'éléments qui ont contribué à un net désarrimage des îles par rapport au continent. L'évolution démographique, à travers l'indicateur du lieu de naissance des résidents exprime cette divergence. En 1891, 16 % des résidents à Jersey étaient nés dans les Îles britanniques contre, on l'a vu, 10 % en France. Un siècle plus tard, cette distribution relativement équilibrée a fortement évolué puisque le pourcentage respectif est désormais de 37 % contre 1 %⁶.

Ce tableau rapidement brossé montre une image segmentée dans le temps de la proximité. Cette segmentation a également une déclinaison synchronique qu'il est possible de définir en s'appuyant sur une mise à plat des principaux vecteurs relationnels des espaces considérés.

UNE APPROCHE SYNCHRONIQUE DE LA PROXIMITÉ

Comme dans la perspective historique, il n'y a pas non plus de lecture monolithique possible de la proximité d'un point de vue synchronique. Le tissu relationnel à un instant I est constitué de la juxtaposition et/ou de l'imbrication de systèmes socio-spatiaux eux-mêmes déterminés par des phénomènes issus d'autres échelons temporels (héritage) ou spatiaux. Nous en avons retenu trois qui présentent chacun des types de proximité différents : la pêche qui révèle une proximité conflictuelle, la navigation de plaisance et le tourisme qui l'exploitent, et les relations commerciales qui, dans une large mesure, l'ignorent. À cet égard, le facteur énergétique constitue une intéressante exception qui sera évoquée.

La pêche, une proximité conflictuelle

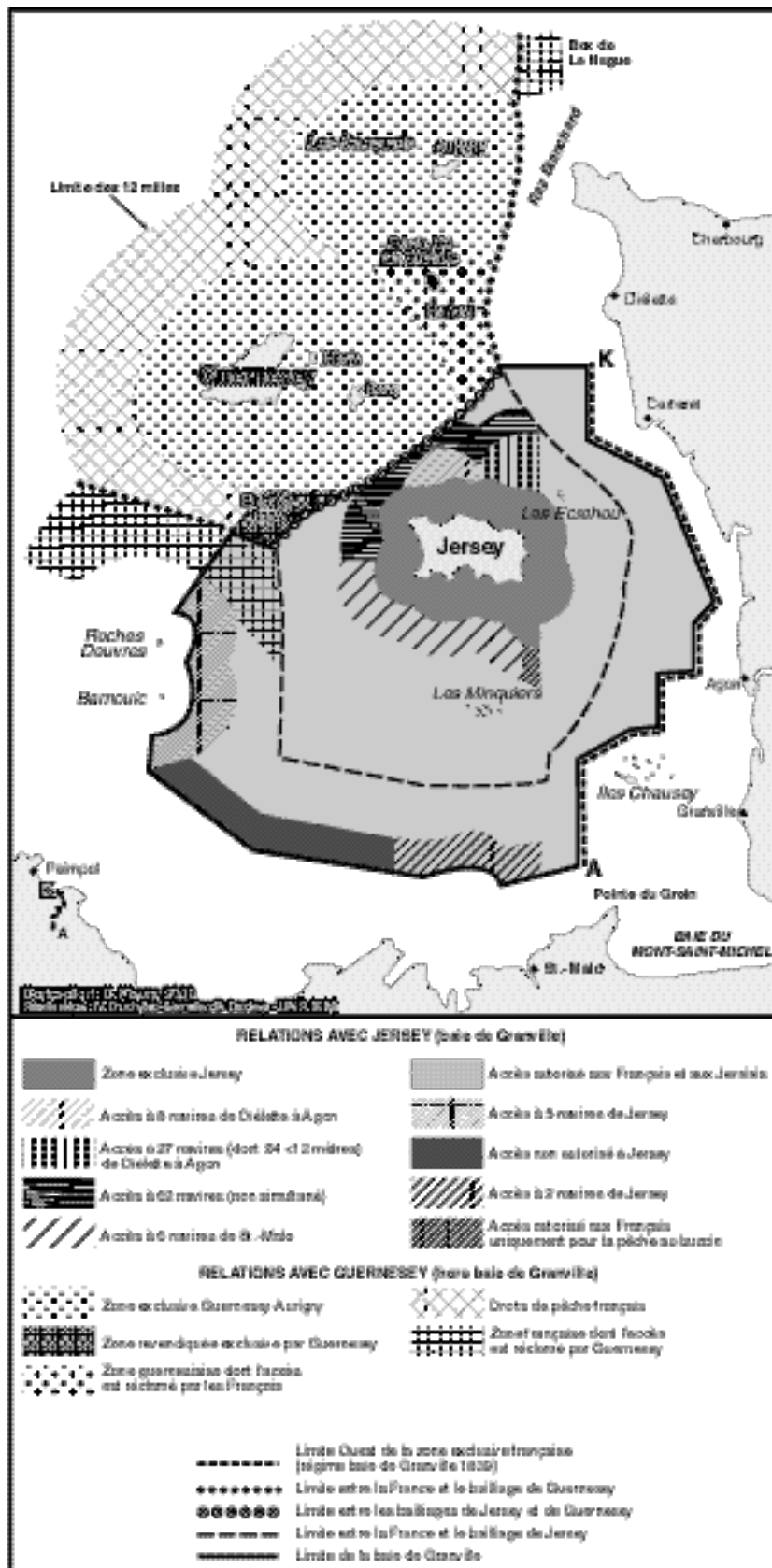
Les démêlés entre insulaires et continentaux dans le domaine halieutique ont relayé sur un mode sinon pacifique du moins confiné dans des limites de confrontation raisonnable l'état de guerre quasi permanent qui a prévalu jusqu'en 1815. Si l'élément marin ne constitue plus un champ de bataille mais un enjeu économique, il est soumis à une territorialisation, une codification de plus en plus marquée. Des accords dits de la Baie de Granville aux dernières évolutions, les pêcheurs continentaux sont assujettis, en raison de la partition vieille de huit siècles, à des contraintes spatiales fortes dans la pratique de leurs métiers. Il convient malgré tout de préciser que les conflits sur les zones de pêche ne sont pas l'apanage des secteurs

4- Rapporté page 458 par DE LA MORANDIÈRE (Charles), *Histoire de Granville*, Ed. Roquet, 4ème éd., 1986, 629 p.

5- BULÉON (P.), "Proximités croissantes" in *Hommes et Terres du Nord*, 1999.

6- STATES OF JERSEY, *Report on the Census for 1996*.

Proximité et appropriation de l'espace marin dans le golfe normand-breton
(situation en juillet 2000)



frontaliers puisque les différends entre ressortissants de circonscriptions maritimes mitoyennes d'un même pays, ou métiers différents de la même entité administrative peuvent également entraîner de la discorde. S'il n'est pas question de rentrer ici dans les méandres d'un dossier spatio-juridique particulièrement corsé, il est permis d'en évoquer certains aspects qui en illustrent la complexité.

Les relations de proximité peuvent se nouer en fonction de phénomènes se jouant à d'autres échelons et sur lesquels les groupes sociaux concernés n'ont aucune prise, comme le montre par exemple l'affaire du Banc de la Schôle en 1992, où l'abandon d'un secteur de pêche entre Guernesey et le Cotentin jusqu'alors ouvert aux Normands fut inclus dans une négociation au niveau européen entre Anglais et Français sans aucune concertation avec les pêcheurs continentaux ou leurs représentants. D'autres instances exogènes peuvent peser lourdement sur le jeu proxémique. Ainsi, l'arbitrage définitif de la Cour Internationale de La Haye en faveur du bailliage de Jersey en ce qui concerne la possession des archipels des Minquiers et des Ecrehou (1953) a constitué le phénomène déclenchant d'une expansion insulaire sur ce qui était défini auparavant comme étant la "Mer Commune" aux différents protagonistes. Les cellules décisionnaires sont parfois éloignées de plusieurs niveaux du champ de leurs compétences, constituant ainsi autant d'écrans à la proximité. Pour toutes affaires concernant les délimitations des zones de pêche dans leurs eaux territoriales, les responsables jersiais du *Agriculture and Fisheries Committee* sont en contact avec le Lieutenant-Gouverneur, représentant de la Couronne sur l'île, qui transmet au *Home Office* qui lui-même avise le cabinet particulier de la Reine qui en réfère au *Foreign Office*. Les processus de décision français, pour être fort différents, ne sont d'ailleurs pas pour autant dépourvus d'opacité.

PROXIMITÉ SPATIALE ET ALTÉRITÉS GÉOGRAPHIQUE ET CULTURELLE

La recherche d'altérité, qu'elle soit géographique et culturelle, constitue une motivation forte pour la plupart des touristes. Ceci se vérifie pour le golfe normand-breton en ce qui concerne la navigation de plaisance. La présence d'îles étrangères accessibles en quelques heures de navigation est un exemple unique sur le littoral continental français et prend une bonne part dans le réel dynamisme de la filière nautique dans des sites comme St-Malo, Granville ou Carteret (Fleury, 1999).

En raison des "talus" de différentes natures (culturelle, financière, fiscale) des espaces qu'elle sépare, la frontière politique génère des flux où se mêlent, ou se juxtaposent en fonction des individus et des groupes, des motivations aussi diverses que la curiosité, l'intérêt économique au sens large, les relations individuelles et collectives. À ce titre, les îles anglo-normandes présentent une série d'éléments leur permettant d'attirer un nombre important de visiteurs. La pérennité de l'onomastique normande, associée à un mode de vie typiquement britannique, constitue par exemple une dualité bien repérable. Dans le cas du bailliage de Guernesey, l'île principale dévide presque à l'infini l'écheveau des étonnants particularismes institutionnels dans ses relations avec les autres îles (Aurigny, Serq, Herm) en intégrant des modes de fonctionnement politiques, juridiques, sociaux qui confinent à l'exotisme.

L'altérité culturelle se double ici d'une altérité géographique majeure, l'insularité. Un certain nombre d'auteurs (Moles, Bonnemaïson) ont mis en évidence le rôle particulier qu'exercent les îles dans l'imaginaire et le vécu des individus et des groupes sociaux. Il n'est pas besoin d'insister outre mesure sur l'intérêt que représente un but de croisière insulaire. On peut tout de même relever que le golfe normand-breton recèle des endroits comme les plateaux des Ecrehou et des Minquiers qui sont, en raison d'une part de la force des courants et d'autre part de la présence d'innombrables cailloux, des espaces de navigation extrêmes réservés à un nombre restreint d'usagers aguerris.

Les échanges commerciaux, une proximité caduque

La structure commerciale import/export des îles est fermement tenue par des transitaires insulaires très largement tournés (à hauteur d'environ 85 % pour le fret maritime) vers les ports britanniques. Le reste est canalisé par le lien performant que Saint-Malo a su tisser sur le long terme grâce à l'excellence de ses équipements portuaires et à l'activité de différents opérateurs, transitaires et armements. Du côté normand, les échanges commerciaux entre les îles anglo-normandes et la Normandie pourtant distantes d'une vingtaine de kilomètres seulement, sont quasiment inexistantes. Les liaisons passagers n'ont même pu être assurées au cours de la saison estivale 1999, cette carence imposant aux opiniâtres le détour routier par Saint-Malo. Le trafic aérien commercial entre Normandie et Jersey représente à peine un pour mille du bilan annuel de l'aéroport de Saint Peter. Pour expliquer cette situation accablante, on peut avancer que les velléités normandes de finaliser par l'économie une prétendue proximité culturelle restent large-

ment lettre morte en raison d'une part de la faiblesse chronique des installations portuaires de la côte ouest du Cotentin et d'autre part du lent processus de dilution du sentiment de proximité de la part des communautés insulaires globalement impliquées dans une économie explicitement mondialisée. Le différentiel d'intégration et surtout le différentiel décisionnel nuit, à l'échelon intersociétal, à la finalisation de la proximité spatiale.

Il est un domaine particulier où l'exercice de la proximité se pratique de façon ambivalente entre les îles anglo-normandes et la Normandie. Il concerne la présence dans le Nord Cotentin de deux gros sites industriels liés au nucléaire, l'usine de retraitement des combustibles irradiés de la Hague gérée par la COGEMA et la centrale EDF de Flamanville.

Cette dernière fournit à Jersey environ la moitié de ses besoins en électricité, acheminée sur l'île par un câble sous-marin. Même si ce voisinage suscite chez les insulaires des inquiétudes récurrentes, il présente aussi à leurs yeux de sérieux avantages financiers et même environnementaux si on laisse de côté les spéculations sur les dangers de côtoyer de telles installations. La fourniture de plusieurs centaines de millions de kwh par an (360 millions en 1997) permet en effet à Jersey de satisfaire aux critères de la Convention de Rio en économisant le rejet de quelque 500 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. En outre les deux partenaires commerciaux trouvent leur compte puisque EDF, en écoulant de cette manière ses surplus d'électricité, production par essence non stockable, fait bénéficier son client de tarifs très avantageux, dont le montant est d'ailleurs frappé du sceau de la confidentialité. Le doublement du câble existant est, à l'été 2000, en cours de réalisation alors que son prolongement vers Guernesey a été envisagé.

Lorsque la logique économique s'efface, l'hostilité à la filière nucléaire s'affirme. C'est le cas pour l'usine de la Hague. Le projet d'extension en cours (avril 2000) provoque des réactions hostiles comme en témoignent les nombreux articles parus dans les journaux de Jersey et de Guernesey. En qualité de riverains, les autorités des deux bailliages aimeraient être davantage impliquées dans le débat sur la validité de telles ou telles orientations. Sans se faire d'ailleurs trop d'illusions sur l'écoute qu'elles pourraient rencontrer, elles suscitent des réunions d'information sur le continent et réclament le droit de participer à l'enquête publique en cours.

La perspective de la proximité déclinée ici selon des axes diachronique et synchronique repose sur une approche externe de la société puisqu'elle prend largement en compte

l'élément frontalier. Elle s'insère dans une réflexion qui fait également la part belle à l'appartenance des hommes à des systèmes qui les conduisent à développer telles ou telles pratiques spatiales. Mais qu'il s'agisse de géopolitique interne ou externe selon la distinction de Lacoste, que l'on considère l'individu seul ou en tant que participant à une œuvre collective, il est possible de dégager une relation entre proximités spatiale et sociale.

La première, ni plus ni moins que qualification de la distance, est, quelle que soit la focale utilisée, un état latent dont l'intensité est déterminée par le niveau et la portée des échanges, (que ce soit de coups de canon, de marchandises ou de touristes) générés par la seconde. Ce sont donc les individus, à travers la palette infinie de leurs affinités, représentations, croyances, positions sociales et les systèmes qu'ils impulsent ou qu'ils subissent, qui, sur le socle matériel de la distance, édifient collectivement la réalité complexe et toujours mouvante de la proximité.